

Renforcer le régime de droits de propriété intellectuelle du Canada

Contexte

La Chambre de commerce du Canada s'inquiète toujours vivement du manque de protection et de respect des droits de propriété intellectuelle au Canada. Elle se préoccupe également des retards à la mise en œuvre d'une loi rectificative. Cependant, le milieu des affaires comprend que le gouvernement minoritaire présente des enjeux. En 2010 et au-delà, la Chambre de commerce du Canada et son organisme affilié le Conseil canadien de la propriété intellectuelle envisagent avec enthousiasme de travailler avec les parlementaires pour améliorer notre régime de PI. Le dépôt de la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*, est un premier pas vers la modernisation de la loi sur le droit d'auteur du Canada. Les objectifs du projet de loi contrebalancent les divers intérêts et, bien que des sections requièrent clarification, ils posent des fondements solides pour la croissance économique et la création d'emplois au Canada. La Chambre espère travailler avec le gouvernement pour accélérer l'adoption d'un projet de loi sur le droit d'auteur.

Bien que le vol et le détournement de la propriété intellectuelle (PI) n'aient pas, selon certains, le stigmate social des autres actes criminels, cette activité illégale nuit à l'économie, trompe le public et est très nuisible parce qu'elle cause des pertes d'emploi, réduit les recettes fiscales et, vu la piètre qualité et la nature dangereuse des produits contrefaits, pose des risques graves pour la santé et la sécurité des consommateurs. Pratiquement aucune industrie n'est à l'abri de cette activité illicite. L'usurpation des droits de propriété intellectuelle d'un détenteur, non seulement diminue la valeur de la propriété intellectuelle, mais décourage l'investissement dans l'innovation et la création. Dans une économie mondiale axée sur le commerce mondial et la numérisation en rapide évolution, la protection de la propriété intellectuelle est vitale à la compétitivité du Canada.

La Chambre de commerce du Canada envisage également avec enthousiasme de travailler avec le gouvernement pour conclure l'Accord commercial relatif à la contrefaçon qui favorise les intérêts canadiens.

Il faut effectuer de toute urgence un examen approfondi de toutes nos lois sur la PI, notamment la *Loi sur le droit d'auteur* et la *Loi sur les marques de commerce*, de même que les dispositions se rapportant à la PI des autres lois, comme le *Code criminel*, pour donner aux titulaires de droits et aux autorités les moyens dont ils ont besoin pour empêcher la distribution des produits contrefaits et protéger la PI au Canada. Il importe que la protection de la PI au Canada soit mise en accord avec celle de nos partenaires commerciaux internationaux. Sur une note positive, le gouvernement a fait un pas en avant en autorisant la saisie des produits de la criminalité associée à l'enfreinte du droit d'auteur.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Fasse de la contrefaçon et du piratage une priorité à l'échelle du gouvernement et engage rapidement les réformes législatives appropriées.
2. Octroie les ressources nécessaires à l'engagement et à mise en œuvre des réformes pour permettre aux autorités de perquisitionner et de saisir les produits de contrefaçon suspects aux principaux ports et portes d'entrée du Canada.
3. Renforce les lois actuelles, notamment le *Code criminel*, la *Loi sur le droit d'auteur* et la *Loi sur les marques de commerce*, individuellement ou par le truchement d'une loi spécifiquement axée sur la lutte contre la contrefaçon. Les initiatives suivantes devraient être menées à cet égard :
 - promulguer les modifications longtemps attendues énoncées dans la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*;

- modifier le *Code criminel* pour définir la contrefaçon comme étant une infraction criminelle spéciale et faire ainsi de la fabrication, de la reproduction, de la distribution et/ou de l'importation ou de l'offre de vente de produits contrefaits à des fins commerciales une infraction criminelle;
- remanier la *Loi sur la cour fédérale* pour accélérer les instances civiles portant sur les cas de contrefaçon de produits et autres enfreintes à la PI;
- ratifier les deux traités de l'OMPI en suspens traitant de l'application des droits de propriété intellectuelle sur Internet;
- promulguer les modifications à la Loi sur les douanes pour autoriser les perquisitions et les saisies de produits contrefaits et piratés et permettre aux douanes et aux organismes d'application de la loi de partager l'information avec les titulaires de droits et les détenteurs de permis;
- créer un groupe de travail gouvernemental ou une ressource centrale pour surveiller l'avancement de la PI au Canada.